

Syndical du 11 juillet 2024

Procès-verbal de réunion

Monsieur Zanardo secrétaire de séance

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 11 juillet 2024 il demande l'approbation aux membres du conseil syndical.

Approuvé par le conseil syndical.

Monsieur le président rappelle à l'assemblée qu'afin de pouvoir verser le rattrapage du NBI à Monsieur Laplane Pierre il faut lever la prescription quadriennale, Pour cela il faut prendre une délibération autorisant un rappel de rémunération pour la période prescrite par la déchéance quadriennale. Le Président fait lecture de la délibération fournie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gers.

Délibération approuvée à l'unanimité par les membres du conseil.

Transfert de compétences de l'eau et l'assainissement a été présentée ce jour aux maires et aux vice-présidents de la communauté de communes de d'Artagnan en Fezensac. Cette compétence est actuellement portée par les communes. Suite à la loi Notre, le transfert doit se faire à la communauté de communes au 01/01/2026. Le président présente les cartes des différents réseaux d'eau et d'assainissement. Le but était de savoir ce que les communes voulaient faire pour le transfert, si le syndicat gardait la compétence à travers la communauté de communes c'est une logique et une sagesse que chaque syndicat garde la compétence de l'eau.

Pour l'assainissement, il y a beaucoup de communes qui sont en autonomie soit la Com Com prend la compétence et la délègue au Syndicat des Eaux. Soit le SIAEP prend la compétence assainissement, soit on redonne la délégation à chaque commune. Pour le moment, il faut que les communes en parlent à leurs conseillers.

Il va falloir mettre en place des études techniques et économiques pour l'assainissement avec les DGS, les présidents et vice-présidents des comcom et des syndicats de l'eau Monsieur Camazzola demande le coût de la maintenance pour une station d'épuration. Monsieur le Président lui répond environ 600 €.

Jean-Pierre Doat qui répond oui c'est environ 600 € de l'entretien par HES à cela il faut rajouter le temps que passe l'agent technique de la commune qui nettoie la station d'épuration régulièrement.

Le Président : le débat va démarrer à la rentrée 2024-2025 pour les maires lors des réunions de la comcom.

Monsieur Jean-Pierre Doat c'est plus logique que les réseaux d'eau suivent l'assainissement au syndicat. La communauté des Communes ne va pas garder cette compétence.

Le Président : le but c'est d'avoir l'eau et l'assainissement regroupés les agents seront affectés à des postes bien définis mais il peut y avoir des mises à disposition avec les agents.

Cependant, pour certaines communes qui font partie de la Communauté des Communes de d'Artagnan en Fezensac n'ont pas le réseau d'eau sur Vic comme Lupiac où le SIEBAG de Riscle s'occupe de l'assainissement ou encore Peyrusse Grande où le syndicat de Beaumarchés gère l'eau et la commune l'assainissement.

Les premiers échanges entre les communes et les syndicats de l'eau sont enrichissants : il faudrait que d'ici 2030 pouvoir créer des maillages comme exemple avec le SIEBAG sur Lupiac ou encore avec le syndicat d'eau sur Demu.

Séance levée à 22h.